



CTA du 12 juin 2017
Déclaration liminaire du Sgen-Cfdt Limousin

Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité Technique Académique,

Pour le Sgen-Cfdt,

le projet d'arrêté Blanquer sur le collège revient à remettre à la marge le travail interdisciplinaire pour donner à chaque collège la possibilité de donner plus à ceux qui ont déjà beaucoup.

Une politique éducative ne peut se mener que sur le long terme et les problèmes engendrés par la mise en place de la réforme du collège ne peuvent, à eux seuls, amener à remettre en cause son bien fondé.

C'est par ailleurs mépriser le travail des personnels qui s'y étaient investis et qui arrivent fatigués dans les collèges en cette fin d'année. C'est donner le signe qu'il n'est pas utile de suivre les instructions ministérielles, qu'il suffit d'attendre un peu.

Or, même M. Blanquer a reconnu le 22 mai 2017 la nécessité d'un engagement professionnel des enseignants pour que les élèves réussissent. Comment l'institution imagine-t-elle l'obtenir ? Après avoir engagé une réforme sans même prévoir de moyens suffisants pour acheter de nouveaux manuels, elle la remet en cause.

La méthode qui s'applique à la réforme du collège trouve son équivalent dans le premier degré avec la possibilité offerte aux communes qui le souhaitent dès la rentrée prochaine de revenir à la semaine de 4 jours.

Possibilité dont de nombreuses collectivités ont souhaité s'emparer avant même la publication du décret...

Il est dommage que le temps de la concertation qui avait fait défaut sur certains territoires lors de la mise en place de la réforme Peillon soit totalement absent de ce nouveau retour de balancier...

L'École a aussi besoin de temps long et de cohérence. Quelle est la cohérence d'un système qui promeut une organisation du temps scolaire à la suite d'une grande consultation nationale et qui la remet en cause à la première alternance politique ?

Il aurait été souhaitable qu'une évaluation soit faite de cette organisation du temps scolaire, que l'on prenne le temps de la concertation avec tous les acteurs... Cette façon d'agir, dans la précipitation ne permet pas la sérénité pourtant tellement nécessaire à l'école. En n'imposant pas d'organisation nouvelle, le nouveau décret vous permet toutefois M. le Recteur, ainsi qu'aux directeurs et directrices académiques, de prendre le temps de mettre en place un échange entre les différents acteurs.

Par ailleurs, nous souhaitons rappeler l'attachement du Sgen Cfdt au principe de l'inclusion scolaire. C'est pourquoi nous nous réjouissons de l'enracinement progressif de ce dispositif dans l'école.

Par contre, il nous semble important de souligner que l'accueil de ces élèves à besoins particuliers doit s'accompagner de contreparties (diminution des effectifs, meilleur encadrement...) afin de maintenir la qualité des conditions de travail des élèves et des enseignants.

Enfin, le Sgen Cfdt s'interroge sur les problèmes de recrutement des différents acteurs de l'éducation nationale.

Le manque d'attractivité pour les métiers de l'enseignement entraîne une dégradation des conditions de scolarisation des enfants (manque de remplaçants, recrutement de contractuels non formés,)

Ce déficit en personnels entraîne lui même des difficultés à suivre une formation continue suffisante et cohérente tout au long de la carrière, et pour l'administration une non prise en compte de l'état de santé des personnels fragilisés (refus de nombreux allègements de service).